

## Augmentation des ressources en uranium

Selon le rapport annuel du Groupe fédéral d'évaluation des ressources en uranium (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), les ressources estimatives en uranium ont augmenté de près de huit pour cent par rapport au chiffre d'évaluation de 1974.

D'après ce rapport intitulé "L'évaluation en 1975 de l'offre et de la demande sur le marché canadien de l'uranium", les ressources en uranium récupérable au moyen de la technologie actuelle sont en effet évaluées à 562 000 tonnes courtes d'oxyde d'uranium, ce qui représente une augmentation de 7.8 p. cent du chiffre d'évaluation de 1974 (526 000 tonnes), les 4 600 tonnes d'uranium produites en 1975 n'entrant pas en ligne de compte.

L'uranium récupérable pour deux tranches de prix, soit jusqu'à 20\$ et jusqu'à 40\$ la livre d'oxyde d'uranium est compris dans l'évaluation des ressources mesurées, indiquées et présumées. Les prix sur lesquels s'appuyait l'évaluation de 1974 (15\$ et de 30\$ la livre) ont été majorés de façon à tenir compte de l'inflation et de la valeur marchande accrue de l'uranium.

L'augmentation est attribuable en partie à une étude plus approfondie des données sur les gisements des mines exploitées actuellement, et en partie à la découverte de nouvelles ressources.

Signalons que ces estimations fondées exclusivement sur les principaux gisements au Canada ne représentent encore qu'une évaluation incomplète des ressources en uranium pour les deux tranches de prix. L'exploration des ressources canadiennes devant connaître une recrudescence d'activité en 1976, on s'attend à voir augmenter le chiffre des ressources estimatives correspondant aux deux tranches de prix.

Selon les prévisions actuelles, les services publics du Canada vont réserver, par contrat, 33 000 tonnes d'uranium destiné à satisfaire pendant 15 ans les besoins en combustible des réacteurs canadiens (y compris ceux dont la construction est déjà prévue) dont la capacité globale est de 11 900 mégawatts. Les producteurs canadiens d'uranium ont signé des engagements contractuels d'exportation portant sur

près de 110 000 tonnes d'oxyde d'uranium. Néanmoins, en dépit de ces engagements et des affectations destinées au Canada, près de 50 pour cent de leurs ressources doivent rester à leur disposition et leur permettre, à l'avenir, de répondre aux besoins du pays ou de l'étranger.

On s'attend également à voir la capacité de production annuelle d'uranium canadien passer de 7 600 tonnes (1976) à 13 000 tonnes (1980), pour atteindre 15 000 tonnes d'ici 1985.

## Un Indien est nommé conseiller spécial

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé la nomination de M. Ahab Spence, 65 ans, anciennement missionnaire et maintenant archidiacre anglican, au poste de conseiller spécial du sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et esquimaudes.

La nomination de M. Spence, qui fut le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba, et le premier Indien du Canada à recevoir le titre honorifique de docteur en droit, s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour permettre aux Indiens de participer plus étroitement à la planification des lignes de conduite et des programmes qui les concernent.

Par le passé, le ministère a prêté des administrateurs à la Fraternité des Indiens du Canada. Aujourd'hui, pour la toute première fois, l'inverse se produit et c'est au tour de la Fraternité de prêter au Ministère, l'un de ses administrateurs, en l'occurrence, M. Spence.

## Éducateur et missionnaire

Né dans la réserve de Split Lake, dans le Nord du Manitoba, M. Spence reçoit son diplôme de théologie de la *Anglican Divinity School* de Saskatoon en 1937. Après son ordination, il est missionnaire chez les Indiens de la Saskatchewan pendant 25 ans.

En 1963, il est nommé directeur de la *Pellican Indian Residential School* de Sioux Lookout (Ontario); au printemps de l'année suivante, il est le premier Indien du Canada à recevoir de l'Université de la Saskatchewan, le titre honorifique de docteur en droit.

De 1968 à 1970, il dirige la Division du développement culturel du ministère des Affaires indiennes et du Nord, à

Ottawa; après quoi, il part pour le Manitoba où il s'occupe de l'éducation des Indiens pendant quelques années. En 1973, il est chargé de cours à l'Université de Brandon (Manitoba) et suscite l'intérêt des étudiants pour les Cris. Depuis 1974, M. Spence est président de la Fraternité des Indiens du Manitoba.

## Documents de conférences en braille

Les documents relatifs à l'ordre du jour qu'avaient en main certains délégués au colloque sur "les Possibilités de promotion", parrainé par la *Manitoba Federation of the Visually Handicapped - MFVH* - (Fédération manitobaine des handicapés visuels), semblaient tout à fait vierges et perforés de centaines de petits trous. Et ils l'étaient effectivement. La raison en est fort simple: il s'agissait des tout premiers documents de conférence préparés en braille à l'intention des handicapés visuels au Canada.

Les documents de 50 à 150 délégués participant au colloque, qui s'est tenu les 28 et 29 septembre, avaient été préparés en braille à l'aide d'une machine de thermoformage que possède le ministère provincial de l'Éducation. Cette machine fonctionne à la chaleur et nécessite un papier spécial sur lequel le texte en braille a été préalablement dactylographié à l'aide d'une machine à écrire en braille. La chaleur se concentre sur les points appropriés de la machine et surélève les points dactylographiés en braille sur le papier spécial. Les documents remis à une centaine d'autres participants avaient été préparés sur des machines à écrire à gros caractères.

Le but du colloque était de réunir des aveugles et des handicapés visuels avec des représentants d'organismes gouvernementaux afin d'envisager de nouvelles possibilités d'épanouissement pour les handicapés visuels, et de fournir au personnel intéressé des gouvernements et des organismes une meilleure compréhension de ce problème. La MFVH cherche aussi à atteindre des groupes qui n'ont pas généralement accès aux services des organismes qui s'occupent des aveugles, c'est-à-dire les résidents des régions rurales et du Nord, les Indiens et les Métis.